



畅享法兰西

## FRANCE MON AMOUR TV - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ESPACE

### Produit

Le produit vendu au client est un espace minuté sur l'antenne de France Mon Amour, une chaîne de télévision délinéarisée diffusée en Chine continentale sur la plateforme numérique chinoise Viva et/ou sur d'autres systèmes de diffusion équivalents en République Populaire de Chine.

### Conditions de vente

Les ventes sont faites soit directement par les représentants de l'entreprise FLM, opérateur en France de France Mon Amour TV, soit par ses agents commerciaux. Ces derniers peuvent prouver leur agrément par un certificat qui leur est délivré par FLM/ France Mon Amour.

### Conditions de paiement

50% du montant total TTC à la commande  
50% du montant total TTC à la diffusion du film en Chine.

### Escomptes

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

### Retards de paiement

Une indemnité forfaitaire de 40 € est due au titre des frais de recouvrement à l'occasion de tout retard de paiement. Les pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, jusqu'à la date de réception des fonds par l'entreprise, et sans qu'aucune relance soit nécessaire pour les exiger, sont les suivantes : un taux des intérêts de retard sera par défaut égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

### Contraintes techniques

Les films fournis par le client doivent être tournés en 16/9e dans un format de tournage d'un standard au moins égal à la Haute Définition.

### Contraintes éditoriales et artistiques

Les films doivent correspondre au cahier des charges disponible sur le site [francemonamour.fr](http://francemonamour.fr), dont le client atteste avoir eu connaissance.

### Frais d'adaptation

Les frais d'adaptation et de traduction sont à la charge de FLM/France Mon Amour.

### Droits

Les films doivent être libres de droits pour la Chine (incluant la Région Administrative Spéciale de Hong Kong et la province de Taïwan).

Les droits de l'image, de la réalisation, des textes éventuels, de la musique doivent avoir été acquis pour la République Populaire de Chine (incluant la Région Administrative Spéciale de Hong Kong et la province de Taïwan), de manière forfaitaire et pour la durée du droit d'auteur. Le client déclare être habilité par les ayants-droit à les céder pour cette diffusion en République Populaire de Chine. Par la présente, il garantit FLM aussi bien que toute structure concernée par ladite diffusion contre tout recours et revendications de tiers. Le client garantit aussi à FLM/Bonjour Mon Amour le droit d'adapter le film pour la République Populaire de Chine et de réaliser les travaux de traduction qui seraient nécessaires à sa présentation au public de ce pays.

### Livraison

L'objet de la commande est réputé livré et la vente achevée au moment de la diffusion du film sur la plateforme VIVA.

### Limitations de contenu

Aucun film produit pour France Mon Amour ne propagera des contenus, des informations ou des rumeurs susceptibles de porter préjudice à la République Populaire de Chine, à sa sécurité, à sa réputation ou à sa culture, sous quelque forme que ce soit.

### Référencement

Sauf opposition de leur part, FLM se réserve le droit de mentionner le nom de ses clients dans ses documents promotionnels.

### Marques

France Mon Amour est une marque déposée appartenant à FLM. VIVA est une marque déposée en Chine. Les clients ont la possibilité de les utiliser pour promouvoir leur présence sur la plateforme.